

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

#### **Chargé de mission coopération hospitalière (H/F)**

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup> :

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Santé

Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : Chargé de programme de santé (SAN-20-A)

Catégorie : A

CDD d'une durée de 7 mois à compter du 01/06/2021

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon  Siège site Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser :

Direction : Direction de l'Offre de Soins

Direction déléguée : Direction déléguée régulation de l'offre de soins hospitalière

Pôle : Pôle Coopérations et gouvernance des établissements

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux / missions du service d'affectation :

L'enjeu stratégique pour la direction de l'offre de soins est d'améliorer l'accès à des soins de qualité, d'accompagner la modernisation de l'offre de soins avec un objectif d'efficacité, en décloisonnant l'organisation des parcours de soins, en opérant un véritable virage ambulatoire. Dans ce cadre, la direction déléguée assure le pilotage stratégique de la régulation de l'offre de soins hospitalière. Son champ d'intervention comprend la planification sanitaire, le pilotage des coopérations et le suivi de la gouvernance des établissements de santé.

La direction déléguée définit en lien avec les pôles d'expertise et d'appui les orientations stratégiques, anime le réseau des équipes offre de soins dans les délégations départementales, définit et s'assure de la bonne exécution des programmes de travail par les équipes de la direction déléguée et de la filière offre de soins dans son champ d'intervention.

Le pôle coopérations et gouvernance des établissements est plus spécifiquement chargé de :

- définir la stratégie de l'ARS en termes de coopérations hospitalières et structuration des projets de Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) : procédure d'instruction des projets dans le cadre des travaux de la filière, suivi des projets et vérification de leur cohérence avec la stratégie régionale, synthèse régionale....
- définir les notes de cadrage stratégiques par territoire en lien avec les délégations départementales et suivre l'exécution des travaux et des programmes de travail,
- piloter les programmes de travail de la filière dans ce domaine avec un appui aux opérations de réorganisation

auprès des délégations départementales en associant les compétences des autres pôles,

- instruire les demandes de constitution des Groupements de Coopération Sanitaire et autres convention constitutives notamment les futurs GHT ; et suivre ces structures (analyse des rapports d'activité ; études ...),
- suivre les procédures de nomination et l'évaluation des directeurs (liens avec le CNG) ; animation du réseau institutionnel (syndicats des directeurs, liens avec le CNG...) ; le périmètre d'intervention concerne les secteurs sanitaire et médico-social,
- composer les conseils de surveillance ; définir et suivre l'application des procédures liées aux modalités de participation de l'ARS aux conseils de surveillance,
- conduire les opérations de rapprochement entre établissements (procédures de direction commune, fusions...) : réorganisation du pilotage et évolution des modalités de gouvernance, définition d'une stratégie régionale, appui aux délégations départementales pour la conduite des projets.

**Effectif du service : 5**

## DESCRIPTION DU POSTE

**Management :** Stratégique     Coordination     Proximité     Pas d'encadrement

### Activités principales :

Le chargé de mission coopérations hospitalières, coordonne les procédures de coopérations pour l'ensemble des établissements de la région :

1. Coordonne les procédures de constitutions et d'évolutions des groupements de coopération sanitaire (GCS) :
  - Instruction des conventions constitutives et avenants, en lien avec les référents thématiques et délégations départementales.
  - Suivi qualitatif et quantitatif de l'évolution de ces dispositifs de coopération : tableau de bord de suivi, réception et analyse des rapports d'activité et comptes financiers...
  - Coordonne la veille réglementaire et les procédures de mise en conformité des GCS.
2. Gère le processus d'évolution et de suivi des groupements hospitaliers de territoire (GHT) :
  - Coordonne l'instruction des conventions de groupement et des projets médicaux partagés, en lien avec les référents thématiques et les délégations départementales.
  - Suivi qualitatif et quantitatif de la montée en charge des GHT : organisation du recueil de données, tableau de suivi, indicateurs, cartographie...
  - Coordonne le déroulé des appels à projets.
  - Organise la veille réglementaire et le suivi de la mise en conformité des GHT.
3. Analyse et suivi des autres programmes de coopération entre établissements.

Apporte un appui juridique et technique aux délégations départementales sur l'ensemble des questions relatives aux dispositifs de coopération.

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

### Activités annexes

### Spécificités du poste / Contraintes

Déplacements possibles en région

### Partenaires institutionnels

DGOS, établissements de santé

## COMPETENCES REQUISES

Connaissances				
	Niveau de mise en œuvre			
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<i>Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services</i>		X		
<i>Réglementation relative aux coopérations</i>		X		
<i>Connaissances juridiques</i>		X		
Savoir-faire				
	Niveau de mise en œuvre			
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Concevoir des programmes de travail, des plans d'actions et assurer leur mise en œuvre		x		
Créer et animer un réseau		x		
Réaliser un diagnostic, une analyse (note de cadrage)		X		
Travailler en mode projet		X		
Savoir-être				
<i>Capacité à fédérer</i>				
<i>Avoir le sens de la diplomatie</i>				
<i>Faire preuve de réactivité et sens de l'adaptation professionnelle</i>				

## POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

- **Lien hiérarchique :** Missions exercées sous la responsabilité du responsable du pôle Coopérations et gouvernance des établissements

Contact : Emilie BOYER, responsable du pôle coopérations et gouvernance – DOS.